



ACADÉMIE CLUB ASNIÈRES

Association Déclarée

12, allée Soufflot, 92600 Asnières-sur-Seine

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Académie Club Asnières (ACA)

Préambule

L'adhésion à l'ACA implique le respect du présent règlement par tous ses membres : joueurs, éducateurs, représentants légaux, et dirigeants. L'objectif est de garantir un environnement sain, éducatif et respectueux, propice à la pratique du football.

1. Adhésion et Engagement

- Chaque membre doit lire, comprendre et respecter ce règlement.
- Le paiement de la cotisation annuelle est obligatoire avant le premier entraînement. Il est possible de régler en trois fois (maximum sur trois mois).
- La fiche d'adhésion doit être dûment remplie, avec mise à jour immédiate en cas de changement d'information.
- Une licence fédérale en cours de validité est obligatoire pour toute participation aux matchs officiels ou amicaux.

2. Respect des Rôles et Comportements Attendus

Joueur / Joueuse

- Présence obligatoire aux entraînements et aux matchs, avec information préalable à l'éducateur en cas d'absence ou de retard.
- Tenue adaptée exigée : maillot, short, chaussettes, protège-tibias, chaussures adaptées ; bijoux interdits.
- Respect absolu des éducateurs, partenaires, adversaires et arbitres.
- Interdiction de tout comportement discriminatoire, violent ou irrespectueux.

- Obligation de prendre une douche après chaque entraînement ou match à partir de la catégorie U12 si les installations le permettent.
- Respect du matériel, des installations et des lieux d'accueil.
- Participation active à la mise en place et au rangement des séances.

Le Représentant Légal

- Respect des décisions de l'éducateur ; non-intervention dans les choix sportifs ou disciplinaires.
- Respect des horaires ; accompagnement obligatoire sauf autorisation écrite pour l'autonomie de l'enfant.
- Engagement à accompagner l'enfant aux matchs (même à l'extérieur).
- Participation possible au transport des enfants sous leur propre responsabilité et avec assurance adaptée.

L'Éducateur

- Validation des compétences par le Bureau avant toute prise de poste.
- Responsabilité de l'accueil, de la mise en place, de l'animation des séances d'entraînement et des rencontres.
- Autorité exclusive sur les choix techniques, tactiques et de composition d'équipe.
- Obligation de signaler tout problème au Bureau si non résolu directement.
- Rangement et contrôle du matériel utilisé.

3. Dispositions Complémentaires

Licence et Assurance

La licence donne droit à une assurance de base. Il est possible de souscrire une assurance complémentaire si nécessaire.

Respect des personnes et des biens

- Toute atteinte morale ou matérielle (vol, dégradation, insulte...) fera l'objet de sanctions disciplinaires.
- Tout frais engendré lors d'une commission de discipline pour comportement antisportif, désapprobation en paroles ou en actes ou passible d'exclusion, sera à la charge du licencié.

Assiduité et Ponctualité

- Les absences et retards répétés non justifiés peuvent être sanctionnés.

- L'ACA décline toute responsabilité en cas de non-respect des horaires par les parents.

Sanctions

- Toute infraction sera traitée par le Bureau, avec consultation de l'éducateur concerné et du joueur.
- Sanctions possibles : avertissement, suspension, exclusion temporaire ou définitive.

Interventions Médicales

L'adhérent ou le représentant légal autorise l'ACA à prendre toute disposition d'urgence en cas d'accident ou besoin médical.

Vols et objets personnels

- L'ACA décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels dans l'enceinte du club, sur les terrains, dans les vestiaires ou lors des déplacements.
- Chaque joueur est tenu de veiller à ses affaires personnelles. Il est fortement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur lors des activités du club.